Préavis No 03/2014

Demande de crédit de Frs 315'200.- pour le remplacement d'environ 870 compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé à distance

Déléguée municipale : Cornélia Gallay

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but le renouvellement et le remplacement des compteurs de la commune par des compteurs équipés d'un système de relevé à distance.

2. Exposé des motifs

La facturation de la consommation d'eau sur le territoire de la commune se fait sur la base du relevé des compteurs d'eau. Les compteurs d'eau sont propriété de la commune qui les met en location. Ils sont posés aux frais du propriétaire par le service des eaux ou un entrepreneur concessionnaire. Le relevé des compteurs s'effectue une fois par année par l'envoi d'un courrier aux propriétaires. Ceux-ci relèvent les chiffres sur le compteur et transmettent l'information soit par courrier, soit par internet, soit en passant à l'administration. Une partie des propriétaires ne répond pas et la bourse communale doit envoyer des rappels ou faire effectuer des relevés par le service des eaux. Les propriétaires qui ne répondent toujours pas sont taxés d'office ou sur la base d'anciens relevés, ce qui est souvent plus bas que la consommation réelle. Ce système engendre un travail administratif important.

Depuis une dizaine d'années la municipalité s'est penchée sur les nouveaux systèmes de lecture du relevé à distance. Ce système coûteux a été repoussé au vu d'autres investissements. Il implique entre autres le changement ou l'adaptation des compteurs existants en un laps de temps court. La technologie a évolué depuis, le prix des logiciels a baissé et le système est maintenant mis en place par de plus en plus de communes.

Malgré l'augmentation importante de la population, nous n'avons subi que peu d'augmentation de la quantité d'eau achetée par la commune. Ces deux dernières années, une régression des quantités d'eau vendues a été constatée. Les compteurs d'eau ont en général tendance à sous-compter. La durée de vie des compteurs est d'environ 15 ans. De plus nous avons appris qu'à partir de 15 à 20 ans les compteurs ont tendance à diminuer la comptabilisation de l'eau. Tous ces paramètres nous ont convaincu d'entreprendre le remplacement de ce nouveau système aujourd'hui.

Il s'agit d'un compteur de nouvelle génération avec un totalisateur codeur et un module radio, soit compact en un objet, soit avec le module radio indépendant. Les anciens compteurs sont repris et recyclés. La lecture se fait par un petit récepteur et un mini-ordinateur. Le module radio émet dans un rayon d'environ 100m ce

qui permet de faire les relevés à pied ou depuis une voiture. Le récepteur peut lire en moyenne 200 compteurs en une demi-heure. L'interface à l'administration transmet les données à la bourse communale pour la facturation.

La pose des nouveaux compteurs se fera par le service des eaux, comme cela est déjà le cas pour le remplacement des compteurs défectueux. Un contrôle de conformité des installations intérieures sera effectué en même temps. Compte tenu de l'âge et de la configuration de notre réseau le remplacement est prévu sur trois ans, soit en premier le village, puis les quartiers extérieurs sur deux ans. Ceci permettra d'étaler le renouvellement dans 15 ans sur plusieurs années.

3. Coût des travaux

Deux devis ont été demandés. Le premier auprès du fournisseur actuel de nos compteurs, le deuxième auprès d'une autre entreprise suisse qui fournit les compteurs à plusieurs communes voisines dans la région. (Arzier, Genolier et Gland)

	Frs HT	TVA	Frs TTC
Remplacement d'environ 870 compteurs	230'000	18'400	248'400
Récepteur (logiciel de lecture et d'importation) et mini ordinateur	11'050	885	11'935
Interface ofisa	800	65	865
Intervention appareilleur	25'000	2'000	27'000
Divers et imprévus 10%	25'000	2'000	27'000
	291'850	23'350	315'200

4. Incidences financières

La consommation d'eau sert à facturer les postes des comptes communaux pour l'eau potable (810.431 vente d'eau) et pour l'épuration (460.4342 taxes annuelles d'épuration des eaux). Le remplacement des compteurs permettra la juste facturation des consommations.

La location des compteurs de Frs 25.- par année a en partie alimenté le compte de réserve. Le coût des travaux sera financé par la trésorerie courante. Il sera amorti en 10 ans par prélèvement sur le compte de réserve affecté.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la Municipalité No 03/2014
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre le remplacement des compteurs d'eau chez tous les propriétaires sur la commune
- **d'octroyer** un crédit de Frs 315'200.- pour le remplacement d'environ 870 compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé à distance
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur 10 ans, par prélèvement au compte de réserve affectés pour l'eau, compte no 9280.20 du bilan.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 17 mars 2014

Au nom de la municipalité

La syndique La secrétaire

C. Gallay N. Agier

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch